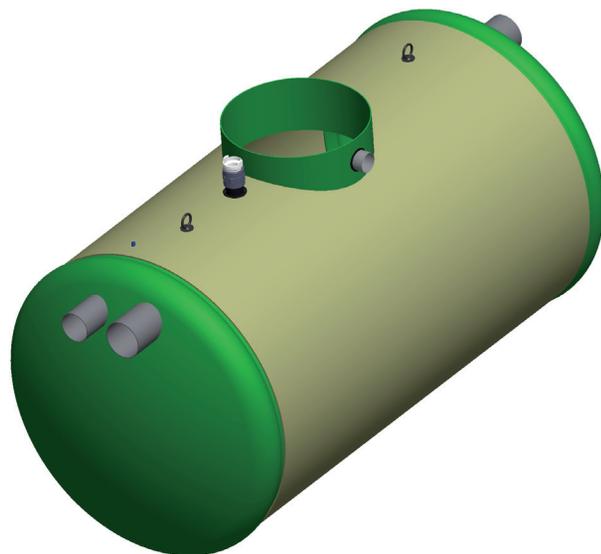


**GARANTIE  
20 ANS  
CONTRE LA  
CORROSION**



### UTILISATION

Concernant les petites collectivités et les installations professionnelles, cuisines collectives, restaurants, l'obligation de poser des séparateurs de graisses résulte du règlement sanitaire départemental type et du code de la santé publique. Pour les industries agro-alimentaires, il est indispensable de transmettre le CCTP d'un bureau d'études technique pour établir le dimensionnement d'un appareil adapté.

### INSTALLATION

Hors nappe phréatique et hors terrain hydromorphe, se reporter aux consignes de pose de la fiche P050  
En présence de nappe phréatique ou en présence de terrain hydromorphe, se reporter aux consignes de pose de la fiche P053

Pour la ventilation respecter les préconisations de la norme EN1825-2, voir la fiche C010

### ENTRETIEN

L'entreprise de nettoyage doit vidanger l'appareil régulièrement, de 15 jours à 2 mois, en fonction de la quantité de matières solides et de graisses collectées.

Après chaque vidange, il est impératif de remplir entièrement le séparateur avec de l'eau froide.

### DEFINITION TECHNIQUE

Un séparateur combiné de graisses et de féculés est un appareil destiné à séparer et à stocker les matières solides, les graisses et les huiles d'origine animale et végétale contenues dans les eaux ménagères et à retenir les débris d'épluchages.

Un système de pulvérisation des mousses d'amidon est installé au dessus de l'arrivée des effluents en provenance de l'éplucheuse de pommes de terre.

La commande du système de pulvérisation doit être pilotée par l'éplucheuse.

L'appareil, en standard, est équipé d'une amorce de trou d'homme de Ø 750, en option, l'appareil peut être équipé d'un collet et d'un couvercle à visser Ø 600 (OD3/CV600/...). Sur ce couvercle peuvent être montées des rehausses à visser hauteur 250mm (option RH602).

Une zone débourbeur V100 est intégrée dans chaque appareil.

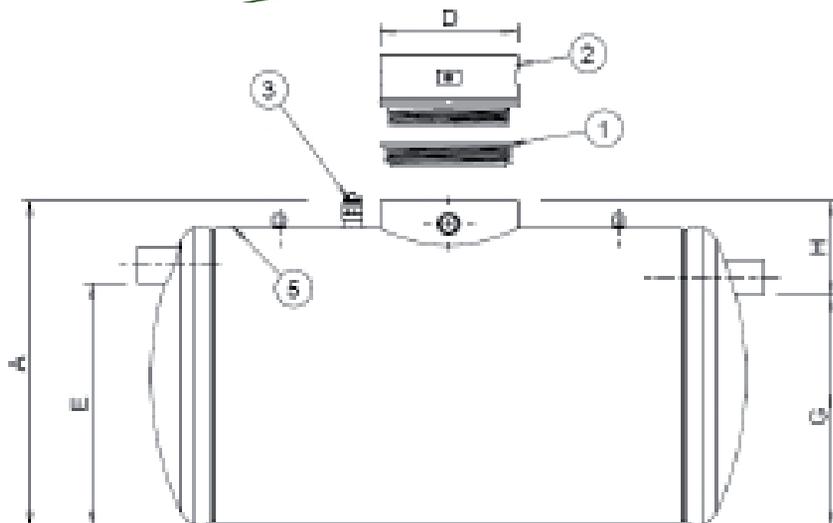
Nos appareils sont conformes à la norme NF EN 1825-1 et bénéficient du marquage CE.

La capacité de rétention des graisses est de 40 litres par l/s

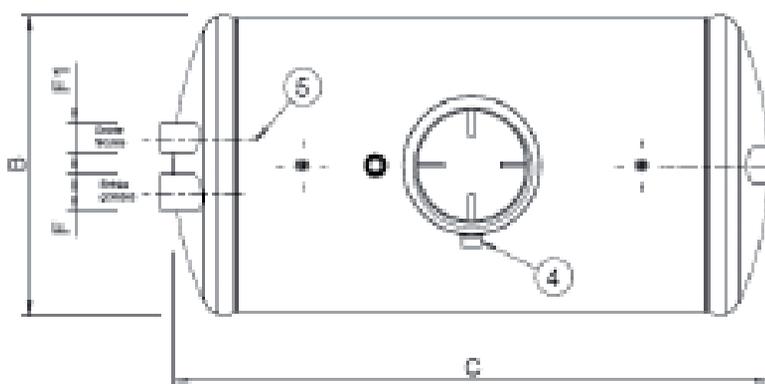
### EXTRACTION A DISTANCE

L'extraction à distance DN80 est possible en commandant l'option OD3/1924

L'installateur doit fournir et mettre en place un tube d'aspiration en pvc pression à raccorder à la sortie de l'appareil et doit placer en bordure de rue le raccord pompier livré avec l'option.



- 1 - Collet + couvercle à visser Ø 600  
réf. OD3/CV600/... (option)
- 2 - Rehausse à visser Ø 600 hauteur 250mm  
réf. RH602 (option)
- 3 - Extraction à distance DN80 réf. OD3/1924 (option)
- 4 - Piquage F Ø 100 ( passage fourreau si alarme)
- 5- Raccord fileté 20x27 (3/4") pour buse pulvérisation



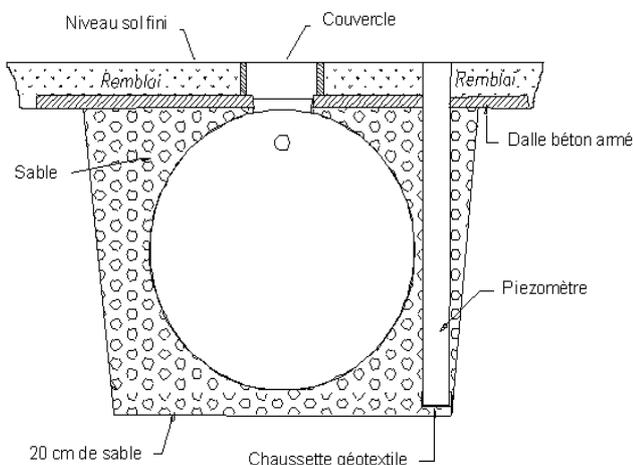
- Entraxe entrée graisses / entrée fécules :
- taille 8 et 10 = 250
  - taille 12, 15 et 18 = 300

Référence	Taille	A	Ø B	C	D	E	Ø F	Ø F1	G	H	Vol. Débourbeur (l)	Volume Séparateur (l)	Nombre ceintures d'ancrage
SG3/6635/08	8	1470	1320	2738	750	1070	160	110	1000	470	811	1960	2
SG3/6635/10	10	1470	1320	3338	750	1070	160	110	1000	470	1010	2412	2
SG3/6635/12	12	1792	1642	2706	750	1330	200	160	1260	532	1228	2961	2
SG3/6635/15	15	1792	1642	3276	750	1330	200	160	1260	532	1523	3619	2
SG3/6635/18	18	1792	1642	3896	750	1330	200	160	1260	532	1843	4334	2
SG3/6635/20	20	1792	1642	4352	750	1330	200	160	1260	532	2000	4800	2

**Options :**

- OD3/CV600/13 Collet + couvercle à visser Ø 600 sur virole Ø 1300 ( attention ne peut pas etre rajouté une fois l'appareil livré)
- OD3/CV600/16 Collet + couvercle à visser Ø 600 sur virole Ø 1600 ( attention ne peut pas etre rajouté une fois l'appareil livré)
- RH602 Rehausse à visser Ø 600 hauteur 250mm (l'option couvercle à visser doit être également commandée )
- ANG3-4 Alarme de niveau de graisses
- SNB/SG Sonde de niveau de boues
- OD3/1924 Dispositif d'extraction à distance DN80
- CA3/6394/10T Ceinture d'ancrage à cliquer pour pose en nappe ou terrain hydromorphe

*Redonnons le meilleur à la terre*



## MANUTENTION :

Les cuves doivent être manutentionnées à l'aide d'élingues chaînes à accrocher sur les anneaux de levage situés sur le dessus de la virole et avec un engin de levage (sauf élévateur avec fourches) adapté au volume de la cuve.

- Des élingues chaînes devront être fournies par l'entreprise installatrice.

- Prévoir l'accessibilité des moyens de transport adaptée au lieu d'implantation (accessibilité possible des camions semi-remorque ou convoi exceptionnel).

Nota : Pour les cuves de plus de 6 mètres de long, il est impératif d'utiliser un palonnier (hors fourniture) adapté au levage de la cuve en fonction du poids de celle-ci.

## TERRASSEMENT :

Réaliser à l'extérieur de toute construction une fouille indépendante pour chaque cuve.

Les parois de la fouille doivent se situer à environ 50 cm tout autour de la cuve. Le bas du talutage constituant un merlon de terre doit se situer au moins à 4 m autour de la cuve.

## VIDANGE :

Avant de procéder à une vidange, s'assurer qu'il n'y a pas d'eau dans le piézomètre. En cas de présence d'eau, reporter la vidange à une date ultérieure ou vider l'eau contenue dans le piézomètre à l'aide d'une pompe de relevage pendant la vidange et jusqu'à la remise en eaux de l'appareil.

Informez le maître d'ouvrage ou son représentant de cette disposition pour effectuer les prochaines vidanges.

Attention : la notice de pose ci-dessus ne s'applique que dans le cas de terrains horizontaux, stabilisés, non hydromorphes, non inondables, sans nappe phréatique.

## POSE DE LA CUVE :

Réaliser un lit de pose en sable compacté de 20 cm de haut, dressé et nivelé en tous sens. Poser ensuite la cuve de niveau et raccorder les canalisations d'entrée et de sortie.

Si la topographie du terrain le permet, réaliser un drainage en fond de fouille avec évacuation gravitaire vers un exutoire (type fossé, ruisseau...)

Mise en place du piézomètre Ø 315 mm minimum, qui sera fermé à son extrémité inférieure par une chaussette géotextile (Permet de contrôler le niveau d'eau autour de la cuve lors des vidanges).

1ère phase : mise en place d'une couche de 50 cm de sable tout autour de la cuve.

2ème phase : remplir la cuve d'eau sur 50 cm de hauteur.

3ème phase : reproduire les phases 1 et 2 jusqu'au niveau des trous d'homme (un serrage hydraulique par saturation d'eau du remblai latéral est conseillé ; en cas de risque de migration des fines entre le remblai et l'environnement, il est nécessaire de placer un géotextile anti-contaminant en interface. Possibilité de réaliser le remblai de couverture en terre végétale sur une hauteur maximum de 50 cm au dessus de la génératrice supérieure de la cuve. Utiliser des rehausses en polyéthylène ou en polyester pour placer le couvercle de la cuve au niveau du sol fini).

## Précautions particulières

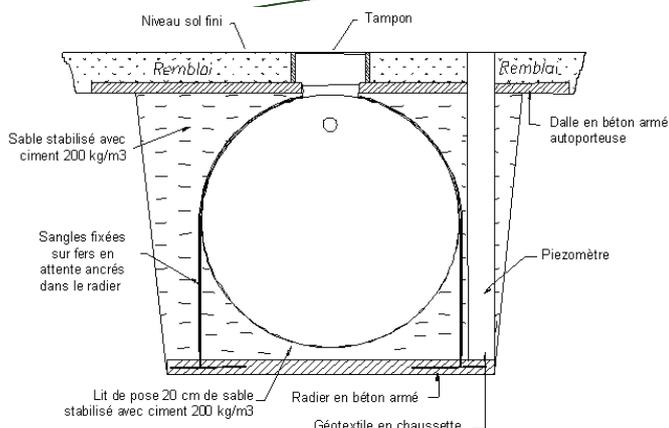
Après remplissage complet de la cuve, réaliser juste au dessus de la génératrice supérieure de la cuve une dalle en béton armé auto-porteuse prenant appui sur le terrain stabilisé et non remué tout autour de fouille dans les cas suivants :

- 1) En cas de remblai de plus de 50 cm au-dessus de la génératrice supérieure de la cuve.
- 2) En cas de surcharge ponctuelle due au passage de véhicules à moins de 4m du bord de la fouille.
- 3) En cas d'utilisation de rehausses en béton.
- 4) En cas de surcharges dues à des conditions climatiques extrêmes.

*Redonnons le meilleur à la terre*

P053

17/09/2014



## POSE DE LA CUVE :

Réaliser un radier en béton armé avec implantation latérale de fers Tor formant une boucle qui seront utilisés pour l'accrochage des ceintures d'ancrage permettant de contrebalancer la poussée d'Archimède.

Sur le radier béton, mettre un lit de pose en sable stabilisé avec ciment 200kg/m3 de 20 cm de haut, dressé et nivelé en tous sens. Poser ensuite la cuve de niveau et raccorder les canalisations d'entrée et de sortie.

Mise en place du piézomètre Ø 315 mm minimum, qui sera fermé à son extrémité inférieure par une chaussette géotextile (Permet de contrôler le niveau d'eau autour de la cuve lors des vidanges).

### Réalisation du remblai latéral :

1ère phase : Mise en place d'une couche de 50 cm de sable stabilisé avec ciment 200kg/m3 tout autour de la cuve.

2ème phase : Remplir la cuve d'eau sur 50 cm de hauteur.

Dans le cas de cuves ayant plusieurs compartiments (type SH, OXYMOP...), les compartiments doivent être remplis simultanément.

3ème phase : Reproduire les phases 1 et 2 jusqu'au niveau des trous d'homme.

Dérogation remblai latéral : Dans le cas d'implantation dans un terrain non argileux, stabilisé et sans forte pente, il est possible de remplacer le sable stabilisé avec ciment 200kg/m3 par du sable (aucun remblai à la terre ou au tout venant).

### Réalisation du remblai supérieur :

Possibilité de remblai en terre végétale sur une hauteur maximum de 50 cm au dessus de la génératrice supérieure de la cuve (utiliser des rehausses en polyéthylène ou en polyester pour placer les couvercles de la cuve au niveau du sol fini).

### Précautions particulières

Après réalisation du remblai latéral et après remplissage complet de la fosse, réaliser juste au dessus de la génératrice supérieure de la cuve une dalle en béton armé autoporteuse prenant appui sur le terrain stabilisé et non remué tout autour de fouille dans les cas suivants :

- 1) En cas de remblai de plus de 50 cm au-dessus de la génératrice supérieure de la cuve.
- 2) En cas de surcharge ponctuelle due au passage de véhicules à moins de 4m du bord de la fouille.
- 3) En cas d'utilisation de rehausses en béton.
- 4) En cas de surcharges dues à des conditions climatiques extrêmes.

## MANUTENTION :

Les cuves doivent être manutentionnées à l'aide d'élingues chaînes à accrocher sur les anneaux de levage situés sur le dessus de la virole et avec un engin de levage (sauf élévateur avec fourches) adapté au volume de la cuve.

- Des élingues chaînes devront être fournies par l'entreprise installatrice.

- Prévoir l'accessibilité des moyens de transport adaptée au lieu d'implantation (accessibilité possible des camions semi-remorque ou convoi exceptionnel).

Nota : Pour les cuves de plus de 6 mètres de long, il est conseillé d'utiliser un palonnier (hors fourniture) adapté au levage de la cuve en fonction du poids de celle-ci. en période hivernale.

## TERRASSEMENT :

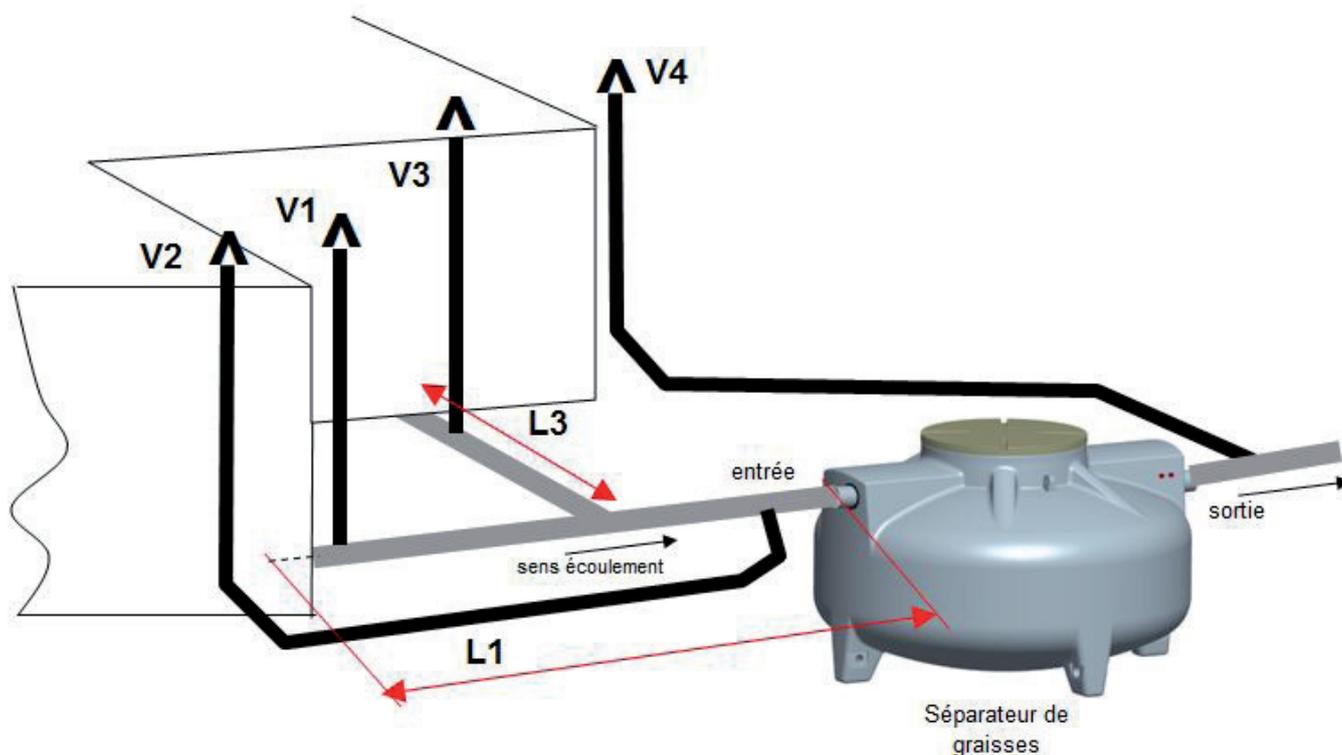
Attention: L'implantation altimétrique de la cuve doit être calculée de telle manière que la hauteur de la nappe d'eau souterraine ne dépasse pas le niveau de la génératrice supérieure de la cuve. Réaliser une fouille indépendante pour chaque cuve et si besoin, rabattre la nappe d'eau souterraine jusqu'à la fin des travaux de remblaiement de l'appareil.

Les parois de la fouille doivent se situer à environ 50 cm tout autour de la cuve.

Le bas du talutage constituant un merlon de terre doit se situer au moins à 4 m autour de la cuve.

## VIDANGE :

Vidange complète à la fin de l'été avec nettoyage et aspiration des dépôts en fond de cuve avant le remplissage en période hivernale.



Selon la norme EN 1825-2 :

Si L1 est inférieur à 10 ml, raccorder la ventilation V1 en toiture

Si L1 est supérieur à 10 ml, raccorder la ventilation V1 et la ventilation V2 ( piquage au plus près du séparateur) en toiture.

Toutes les conduites raméables de longueur supérieure à 5ml doivent être ventilées , donc si L3 est supérieur à 5ml, raccorder la ventilation V3 en toiture.

La conduite aval du séparateur doit être également raccordée en toiture (V4).